



Croissance et diversification de l'industrie du diamant

Rapport sur la Table ronde nationale
sur la contribution sociale et
économique de l'industrie du
diamant au Canada jusqu'en 2015

20 et 21 mai 2003

Table des matières

	Page
Préambule	1
Introduction	3
Groupe I : Évaluation	3
Groupe II : Sécurité	4
Groupe III : Commercialisation des diamants bruts	5
Groupe IV : Commercialisation des diamants polis	6
Groupe V : Constitution d'un bassin de main-d'oeuvre	7
Groupe VI : Possibilités d'affaires pour les Autochtones	8
Groupe VII : Financement dans l'industrie du diamant	10
Annexes	
1. Membres du comité directeur de la Table ronde	13
2. Participants à la Table ronde	15
3. Programme de la Table ronde	19
4. Conclusions et recommandations des groupes de la Table ronde	23

Préambule

À la Conférence des ministres des Mines de 2002, les ministres ont examiné des possibilités et des points particuliers relativement à l'expansion de l'industrie du diamant au Canada.

Les ministres appuient en général le Processus de Kimberley, mais ils jugent nécessaire de formuler des stratégies coopératives pour maximiser la valeur et les avantages de toutes les étapes de la nouvelle industrie du diamant (notamment les activités géoscientifiques, l'extraction et la valeur ajoutée) au profit de la population canadienne, notamment des programmes qui accroissent la possibilité de mettre en place une industrie secondaire dans les collectivités locales. Les ministres ont convenu de la nécessité de faire montre de flexibilité en mettant en oeuvre des stratégies et des règlements qui répondent aux préoccupations particulières des provinces et des territoires.

Les ministres des Mines ont demandé que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minérale forme un comité de coordination intergouvernemental, que ce comité soit composé de représentants de toutes les administrations publiques intéressées et qu'il ait pour mandat de faire circuler l'information, d'assurer la consultation de toutes les parties intéressées et de coordonner les travaux liés au Processus de Kimberley et aux stratégies coopératives.

Le 12 mars 2003, les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux (annexe 1) se sont réunis en tant que comité directeur pour organiser une table ronde sur l'industrie du diamant qui allait examiner les enjeux soulevés par les ministres des Mines. À cette réunion et à des réunions ultérieures, le comité directeur a élaboré l'ébauche du programme, décidé des sujets des présentations et des conférenciers, déterminé les sujets des séances en petits groupes et conseillé le ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCan) quant aux personnes à inviter à cette table ronde.

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU DIAMANT EN 2003 ET EN 2015

L'industrie de l'exploration a été la première à bénéficier de l'effervescence dans le secteur du diamant. Les succès des années 1990 ont attiré des investissements qui ont permis aux entreprises canadiennes de continuer d'explorer et de prospecter non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Le secteur de l'exploration a un effectif de 1 000 personnes, et ce dernier pourrait demeurer stable jusqu'en 2015.

À l'heure actuelle, la composante extraction de l'industrie du diamant consiste en deux mines. Une troisième mine, située dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), fait actuellement l'objet d'un examen. On prévoit ouvrir une quatrième mine. Elle serait située au Nunavut. Les deux mines en production emploient près de 1 500 personnes dans des postes peu spécialisés, de spécialisation moyenne, spécialisés et de gestion. Plus de la moitié des employés des mines sont des Nordistes. On peut prévoir sans trop risquer de se tromper que cinq mines de diamant seront en production d'ici 2015 et qu'elles représenteront globalement 3 000 emplois directs.

Le secteur de la fabrication ou de la taille et du polissage est en plein essor dans trois régions du Canada, soit en Colombie-Britannique, au Québec et dans les T.N.-O. Plus de 100 personnes travaillent maintenant dans le secteur et cet effectif pourrait passer à 200 d'ici la fin de 2003. Les experts en polissage de diamants prévoient qu'au Canada, 600 personnes oeuvreront dans leur secteur d'ici 2015.

L'industrie de la fabrication de bijoux est établie dans les grands centres, mais il y a aussi de nombreux artisans qui travaillent à petite échelle. On ne dispose pas de chiffres sur l'emploi, mais on s'entend tout de même pour dire que le secteur recèle un potentiel de croissance.

Introduction

La Table ronde a attiré près de 140 participants (annexe 2). Ces derniers se sont réunis durant une journée et demie, entre autres en petits groupes durant une demi-journée (annexe 3). Les conclusions et les recommandations des participants aux 7 séances en petits groupes ont fait l'objet de rapports distincts. Dans leurs rapports à l'assemblée plénière (annexe 4), les groupes ont présenté les recommandations suivantes :

- augmenter la coopération entre les gouvernements et l'industrie afin de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée;
- accroître les capacités des Autochtones dans le domaine des affaires;
- assurer la coordination, l'harmonisation et le financement des activités en vue d'édifier des collectivités durables;
- favoriser la croissance de l'industrie en modifiant le régime fiscal;
- encourager la coopération afin de maintenir l'intégrité de l'industrie;
- évaluer les besoins en infrastructures des régions nordiques éloignées;
- tirer parti des occasions de promouvoir les diamants canadiens et l'expertise de l'industrie canadienne du diamant.

Deux des groupes ont recommandé, sans s'être mutuellement consultés, que soit éliminée la taxe d'accise sur les bijoux. Après la Table ronde, le ministre Dhaliwal a donné suite à cette recommandation en écrivant à son collègue, le ministre des Finances.

GROUPE I : ÉVALUATION

Les gouvernements de la majorité des principaux pays producteurs de diamant ont recours à un processus d'évaluation pour surveiller les échanges commerciaux. De plus, ils s'appuient sur ce processus pour percevoir les impôts ou les redevances. Les gouvernements des provinces canadiennes sont conscients du fait qu'ils devront, eux aussi, évaluer la production lorsque des mines de diamant ouvriront dans une ou l'autre des régions relevant de leur compétence. À l'heure actuelle, très peu d'évaluateurs indépendants sont en mesure de travailler pour le gouvernement ou pour l'industrie au Canada et le bassin de main-d'oeuvre canadien ne renferme pas de personnes qualifiées pour exécuter ce processus d'évaluation. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont conscients du fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien peut les aider. Ce dernier utilise en effet depuis cinq ans dans les T.N.-O. un système qui lui a permis d'accumuler du savoir sur les systèmes, les processus et les méthodes d'évaluation. Selon l'industrie et plusieurs administrations publiques, le transfert proactif du savoir acquis à ce jour pourrait empêcher les doubles emplois et accroître l'efficacité des processus d'évaluation.

L'industrie et les gouvernements ont reconnu qu'une approche coopérative en matière de méthodes d'évaluation leur est bénéfique. En outre, ils croient que, pour être efficace, tout système d'évaluation se doit d'être indépendant, transparent, opportun et statistiquement exact.

Si l'une ou l'autre des administrations publiques assume des rôles multiples, comme un partenariat en coentreprise, ou met en oeuvre des initiatives stratégiques, des mesures doivent être prises afin d'éviter qu'elle semble se trouver dans une situation de conflits d'intérêts.

Le groupe de l'évaluation a fait ces recommandations :

- **Comme la production de diamant augmente, les gouvernements devraient chercher à définir un système d'évaluation efficace, par l'harmonisation et la coordination.**
- **Il faudrait instaurer un processus d'échange d'information proactif afin que des systèmes soient en place pour éviter les retards.**
- **Le Canada devrait se doter d'une stratégie afin d'acquérir les compétences et les capacités en évaluation qui renforceront la crédibilité de son industrie et afin de se donner les moyens d'exporter cette compétence.**
- **Peu importe le processus d'évaluation qui sera établi, il faudrait tenter de maintenir un dialogue ouvert et coopératif entre les gouvernements et l'industrie.**

GROUPE II : SÉCURITÉ

Le nombre croissant d'industries à l'oeuvre dans notre secteur du diamant a attiré chez nous des membres du crime organisé. Ces derniers comptent sur l'inexpérience des organismes d'application de la loi, des autres agences gouvernementales et de l'industrie dans le domaine du traitement du diamant brut, un produit qui a une valeur extrêmement élevée par unité de masse. Les personnes les mieux renseignées sur les questions de sécurité entourant la nouvelle industrie du diamant ont conclu que :

- le Canada ne dispose pas de la capacité voulue d'appliquer la loi;
- le Canada devrait adopter une loi sur le commerce des diamants bruts illicites.

Le groupe de la sécurité a fait ces recommandations :

- **Avant que les ministres des Mines se rencontrent en septembre pour leur conférence annuelle, les ministères et les autres organismes gouvernementaux responsables du dossier devraient tenir un forum qui réunirait l'industrie et les organismes d'application de la loi, en vue de formuler des recommandations dans le but de renforcer l'application de la loi afin de protéger l'intégrité de l'industrie canadienne du diamant.**
- **RNCan devrait recevoir les ressources qui lui permettraient de donner suite à la sixième recommandation du rapport sur la valeur ajoutée dans l'industrie canadienne du diamant, laquelle se lit comme suit : « . . . prend l'initiative et, avec d'autres ministères fédéraux,**

provinciaux et territoriaux, travaille de concert avec les organismes d'application de la loi pour établir des systèmes de nature à assurer l'intégrité de l'industrie canadienne du diamant. Ces études devraient viser la nécessité éventuelle d'une législation portant exclusivement sur les diamants. »

GROUPE III : COMMERCIALISATION DES DIAMANTS BRUTS

L'intervention des gouvernements dans la commercialisation des diamants bruts a constitué un point de discussion clé pour les gouvernements, les sociétés d'exploration, les sociétés minières, les compagnies de polissage de diamants et l'industrie des bijoux. Divers mécanismes proposés sont actuellement utilisés, dans une certaine mesure, pour obliger les commerçants de diamants bruts canadiens à offrir une partie de la production uniquement aux fabricants canadiens. Une partie de l'aiguillage des diamants bruts vers les tailleurs de diamants oeuvrant au Canada est volontaire, mais certains croient que cet aiguillage devrait être obligatoire.

On prévoit que les restrictions en matière de commercialisation diminueront la rentabilité des mines et que cela aura un effet en amont sur les sociétés d'exploration, qui doivent convaincre les investisseurs que les gisements découverts peuvent devenir des mines rentables. Les participants à la Table ronde ont souligné que : « Les gouvernements doivent promouvoir la valeur ajoutée sans empiéter sur la capacité des petites sociétés d'obtenir des capitaux. »

Certaines administrations publiques croient qu'il devrait y avoir un lien entre la délivrance des permis pour les mines et l'approvisionnement en diamants bruts de l'industrie secondaire, alors que d'autres estiment que ce n'est pas nécessaire.

Le groupe de la commercialisation des diamants bruts a fait ces recommandations :

- **Les gouvernements et les sociétés minières devraient être réalistes et flexibles au chapitre de la commercialisation.**
- **Il faudrait réaliser une étude sur la position des signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain ou des membres de l'Organisation mondiale du commerce à l'égard de la mise en place de mesures gouvernementales de promotion de la valeur ajoutée.**
- **Le gouvernement et l'industrie devraient étudier la possibilité de mettre sur pied un centre de commerce du diamant brut au Canada.**
- **Il faudrait accroître la flexibilité de la procédure à suivre pour obtenir un certificat du Processus de Kimberley.**
- **Finances Canada devrait éliminer la taxe d'accise de 10 %.**

GROUPE IV : COMMERCIALISATION DES DIAMANTS POLIS

La *Loi sur la taxe d'accise* prévoit la perception d'une taxe d'accise sur les articles communément ou commercialement appelés « bijoux », notamment sur les diamants et sur les autres pierres précieuses et semi-précieuses (bruts ou transformés). Lorsqu'il s'agit d'articles taxables fabriqués au Canada, la taxe sur les bijoux dépend du prix de vente et elle doit être acquittée par le fabricant ou par le producteur au moment de la livraison à l'acheteur. Lorsqu'il s'agit d'importations taxables, les importateurs doivent payer la taxe sur les bijoux en fonction de la valeur à l'acquitté, au moment de l'importation. La taxe est de 10 % sur le prix de vente dans le cas des biens fabriqués ou produits au Canada et de 10 % sur la valeur à l'acquitté dans le cas des biens importés. Au niveau du commerce de détail, le pourcentage de la taxe est en fait moindre étant donné la valeur du bijou. De nombreux Canadiens et Canadiennes ne savent pas qu'une taxe d'accise est prélevée sur les bijoux au Canada et que cette taxe augmente le prix des bijoux sur le marché de détail au Canada.

Les membres du groupe ont convenu que le diamant canadien est un diamant de qualité supérieure. Il est donc important du point de vue de la commercialisation de définir ce qu'est un diamant canadien. La ligne directrice du Bureau de la concurrence au sujet de la définition de l'expression « diamant canadien » (extrait au Canada) reflète la position du Bureau à l'égard des scénarios qui pourraient justifier une enquête aux termes des dispositions sur la publicité mensongère de la *Loi sur la concurrence*, même si certains voudraient qu'elle soit changée. La ligne directrice ne restreint pas les stratégies de commercialisation du diamant canadien qui tirent profit de la transformation secondaire canadienne.

Par ailleurs, les intérêts divergents des sociétés minières et des tailleurs et polisseurs de diamants à l'oeuvre dans les T.N.-O. laissent croire que la confusion règne dans le secteur du commerce de détail. Il appartient au détaillant de connaître le produit qu'il offre et de renseigner le consommateur.

Le groupe de la commercialisation des diamants polis a fait ces recommandations :

- **La taxe d'accise sur les bijoux devrait être éliminée immédiatement en vue de favoriser l'expansion de l'industrie canadienne.**
- **Le Bureau de la concurrence devrait clarifier sa position sur l'application de la loi, auprès du secteur du commerce de détail.**
- **Il faudrait créer un système fédéral d'authentification des diamants en s'inspirant de celui des T.N.-O.**
- **Des ressources fédérales devraient être consacrées à la pénétration des marchés étrangers (missions commerciales).**
- **Le diamant devrait être inclus dans la stratégie de promotion à l'étranger des marques de commerce du Canada.**
- **Il faudrait étudier la possibilité d'offrir des dégrèvements fiscaux dans le but de promouvoir l'industrie secondaire du diamant.**

GROUPE V : CONSTITUTION D'UN BASSIN DE MAIN-D'OEUVRE

La constitution d'un bassin de main-d'oeuvre se compose des volets suivants : recrutement, fidélisation, formation et éducation, salaires et avantages sociaux.

Comme l'a dit le conférencier lors de la Table ronde, pour constituer un bassin de main-d'oeuvre, il suffit de « voler », « attirer » ou « former » les gens qui nous intéressent.

Voler un candidat à un voisin ou à un concurrent ou persuader un candidat de venir travailler pour nous plutôt que pour le voisin ou le concurrent est une solution à court terme, car cela entraîne généralement une escalade des frais d'embauche, un manque à gagner, une augmentation de l'animosité et une baisse de la coopération. En règle générale, ce n'est pas une bonne pratique entrepreneuriale pour une industrie nouvelle.

On peut aussi aller chercher à l'étranger des travailleurs qualifiés en vertu du Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires de Développement des ressources humaines Canada, ou encore faire immigrer au Canada des travailleurs qualifiés.

On peut également former des résidents du Canada. Dans le domaine qui nous intéresse, cela voudrait dire les rendre aptes à travailler à l'exploitation minière du diamant ou au polissage des diamants à des fins de fabrication.

La mise en oeuvre simultanée des deux dernières options représente ce qui aidera le Canada à créer une industrie du diamant durable.

En général, les travailleurs étrangers qualifiés pour oeuvrer dans le secteur de la fabrication des diamants ne possèdent pas les titres de compétences requis pour bon nombre des postes à combler. De plus, les sociétés canadiennes qui embauchent à l'étranger doivent composer avec des méthodes de travail différentes, des coûts imposés par les gouvernements, des trains d'avantages sociaux, des langues différentes et la difficulté d'obtenir un appui consulaire. Plus souvent qu'autrement, les polisseurs de diamants qualifiés proviennent de l'Arménie ou de Maurice.

Faire reconnaître les titres de compétences ou les niveaux de compétence constitue l'un des principaux obstacles à surmonter. Cet exercice peut être grandement facilité par l'élaboration d'instruments d'évaluation des connaissances acquises et par l'établissement de profils de professions ou de normes professionnelles. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine même si le gouvernement des T.N.-O. et l'industrie ont entrepris d'exécuter une grande partie des travaux.

Par ailleurs, de la formation a été donnée à la fois dans les usines et à l'extérieur de celles-ci. Avant que le secteur de la fabrication entre en scène, il a élaboré des normes professionnelles et des programmes d'accréditation en collaboration avec le gouvernement des T.N.-O. et des éducateurs au Canada et en Belgique et il les a fait approuver par l'industrie. Ces documents constituent des points de départ à la création de programmes de formation collégiale de calibre mondial ainsi que des instruments d'évaluation des compétences en milieu de travail.

Au Canada et peut-être à l'échelle mondiale, les T.N.-O. sont la seule administration publique où un travailleur peut être officiellement accrédité comme compagnon polisseur de diamants. Le gouvernement des T.N.-O. a recommandé que le gouvernement du Canada établisse un centre national d'excellence en formation axée sur des compétences, dans le cadre de sa stratégie d'innovation. Ce centre offrirait entre autres de la formation sur les plus récentes technologies et accueillerait de la recherche-développement visant l'industrie du diamant.

Le groupe de la constitution d'un bassin de main-d'oeuvre a fait ces recommandations :

- **Inciter les établissements d'enseignement et l'industrie à oeuvrer en partenariat afin de combler les besoins à long terme dans le domaine de la main-d'oeuvre.**
- **Faire la promotion de l'industrie auprès des nouveaux venus sur le marché du travail.**
- **Régler les revendications territoriales, et simplifier et clarifier les processus réglementaires.**
- **Examiner et utiliser les pratiques exemplaires en matière de formation et d'éducation.**
- **Accroître le bassin de main-d'oeuvre en accueillant des immigrants.**
- **Normaliser la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.**
- **Faire en sorte que l'industrie du diamant participe à l'étude du secteur minier.**
- **Favoriser le succès de l'industrie en augmentant la participation et la fidélisation aux programmes d'apprentissage.**
- **Miser sur la main-d'oeuvre autochtone.**
- **Accroître la main-d'oeuvre canadienne dans les domaines où le besoin se fait sentir, s'il y a lieu.**
- **Créer un centre national d'excellence (virtuel?) qui engloberait tous les aspects de l'industrie.**
- **Amener le gouvernement, l'industrie et les établissements d'enseignement à unir leurs efforts.**

GROUPE VI : POSSIBILITÉS D'AFFAIRES POUR LES AUTOCHTONES

Les arrangements commerciaux entre les Autochtones et l'industrie du diamant se sont jusqu'à maintenant avérés à la fois éducatifs et fructueux. Les Autochtones ont profité d'occasions dans les secteurs de la construction (contrats de coentreprise), de l'exploitation minière, de l'exploration, de la fourniture de biens et de services, de la taille et du polissage. Le groupe a noté que les entreprises appartenant entièrement à des Autochtones ont la préférence et que les coentreprises doivent comporter un volet de renforcement des capacités ainsi que des stratégies de sortie.

Les principaux facteurs qui influencent les décisions des entreprises sont l'importance des communautés des Premières nations et la nécessité de résoudre les enjeux liés aux conseils discordants provenant « de l'extérieur », de régler les revendications territoriales et de combler l'écart culturel entre les communautés et les entreprises. Cet écart se situe au niveau des rapports avec le milieu naturel.

Le perfectionnement de la main-d'oeuvre, l'éducation et la formation ont été examinés à la lumière de l'incapacité de profiter immédiatement des emplois disponibles ou du consentement à accepter un emploi nécessitant un faible niveau de compétences plutôt que d'investir dans son développement professionnel à long terme. On a cerné les besoins en formation dans les secteurs des métiers et de la gestion.

Les entreprises autochtones doivent composer avec des contraintes et des défis en matière de financement. Ainsi, les réserves des Premières nations ne peuvent être utilisées à titre de participation. Les entreprises autochtones sont limitées dans leur activité du point de vue de la levée d'impôts et elles ont des enjeux à résoudre en matière de financement des équipements, et des obstacles à surmonter dans le domaine de la propriété foncière.

L'expansion des entreprises autochtones est freinée par l'absence de cadres stratégiques clairs qui appuieraient cette expansion dans le contexte de l'industrie du diamant. Les communautés souhaitent que le gouvernement clarifie sa politique à l'égard des ententes sur les répercussions et les avantages. Il y a divergence de vision et d'objectif entre les autorités fédérales, territoriales, provinciales et communautaires. Le groupe s'est dit en faveur du déploiement des occasions à l'échelle des régions et de la clarification des rôles parmi les partenaires. Il a aussi convenu que les objectifs des communautés autochtones doivent orienter le développement ainsi que les relations de ces communautés avec l'industrie.

Le groupe sur les possibilités d'affaires pour les Autochtones a fait ces recommandations :

- **Régler les revendications territoriales (préférable mais non essentiel à l'expansion des entreprises).**
- **Accroître le rôle des compagnies dans la compréhension des objectifs des communautés et dans l'appui à l'expansion des entreprises autochtones par divers moyens (p. ex. industrie touristique axée sur la culture autochtone).**
- **Encourager les compagnies à s'engager à oeuvrer avec les communautés.**
- **Formuler clairement un plan de perfectionnement des compétences axé sur la polyvalence, p. ex. sur la capacité de gérer.**
- **Établir des cheminements de carrière clairs.**
- **Appuyer les changements de politique de Développement des ressources humaines Canada (dans certains territoires ou provinces) en vue de favoriser « la formation juste à temps ».**
- **Renforcer les rapports avec les banques.**
- **Élaborer des stratégies pour financer les entreprises situées dans les réserves.**

- **Définir une vision/des stratégies nationales et régionales pour cette composante de l'industrie et formuler du même coup une vision commune de l'industrie/de l'emploi des Autochtones/des possibilités d'affaires.**
- **Définir clairement la politique à l'égard des ententes sur les répercussions et les avantages.**
- **Promouvoir un mode de formation des coentreprises (regroupements de petites et de moyennes entreprises) qui prévoit la cession aux Autochtones des titres de propriété des coentreprises (c.-à-d. y inclure une stratégie de sortie).**

GROUPE VII : FINANCEMENT DANS L'INDUSTRIE DU DIAMANT

La dette bancaire de l'industrie mondiale du diamant s'est accrue de 4,7 à 7,1 milliards de dollars américains depuis 1997, et l'on croit qu'elle continuera à augmenter. Il s'agit d'argent dû sur des diamants bruts ou polis qui font l'objet d'échanges commerciaux ou sur des diamants qui se trouvent dans des usines de polissage, ou de dettes normales des commerçants et des fabricants. Ce qui est primordial, c'est le rôle des diamants en tant que garantie sur des emprunts et les conventions de remboursement particulières à l'industrie du diamant. L'établissement d'un climat de confiance et de rapports à long terme revêt une importance cruciale étant donné la nature du financement dans l'industrie du diamant.

Les banques qui participent à des activités de financement dans l'industrie du diamant ont cerné quatre domaines d'intérêt à l'égard de leur rôle :

- stabilité des prix du produit;
- croissance de la demande stimulée par la promotion des marques de commerce des diamants;
- stabilité économique aux États-Unis;
- transparence et divulgation accrues.

Le groupe sur le financement dans l'industrie du diamant a fait ces recommandations :

- **Maintenir le crédit d'impôt à l'investissement dans l'exploration au Canada.**
- **Rationaliser les questions de réglementation et de délivrance des permis dans le secteur de l'exploration.**
- **Établir des normes et des protocoles pour les ententes sur les répercussions et les avantages et pour la restauration des sites miniers.**
- **Encourager la mise en place de stimulants fiscaux pour les travaux précédant l'étape de la mise en valeur aux sites des mines.**
- **Éduquer le secteur financier et le sensibiliser aux possibilités en ce qui concerne la transformation des diamants bruts en diamants polis, puis en bijoux.**

- **Examiner la possibilité d'avoir recours à du financement par actions pour les étapes de la fabrication.**
- **Inciter le gouvernement à appuyer les opérations (secteur secondaire).**
- **Établir un groupe de travail conjoint qui réunirait l'industrie et tous les ordres de gouvernement, afin d'étudier le financement de l'infrastructure (chemins, ports, etc.).**

Membres du comité directeur de la Table ronde

**Participants de la réunion menée le 12 mars 2003 visant à organiser
la Table ronde concernant les diamants.**

Denis Lagacé	RNCan	613-995-7029	dlagace@rncan.gc.ca
Christine Kaszicki	Manitoba	204-945-4317	ckaszycki@gov.mb.ca
Bernie MacIsaac	Nunavut	867-975-5914	bmacisaac@gov.nu.ca
Hal Sanders	Saskatchewan	306-787-3524	hsanders@ir.gov.sk.ca
Don Law-West	AINC	819-994-6422	lawwestd@ainc.gc.ca
Rick Meyers	AINC	819-997-9828	meyersr@ainc.gc.ca
Robert Lauer	AINC	819-994-6772	lauerr@ainc.gc.ca
Steve Rymes	Sask. Industry and Resources	306-787-2584	srymes@ir.gov.sk.ca
Gary Ostry	Manitoba	204-945-6564	gostry@gov.mb.ca
Lori Walton	Yukon	867-667-5462	lori.walton@gov.yk.ca
Bob McLeod	T.N.-O.	867-920-8048	bob_mcleod@gov.nt.ca
Martin Irving	T.N.-O.	867-873-7373	martin_irving@gov.nt.ca
Doug Paget	AINC	819-994-6435	pagetd@ainc.gc.ca
John Malczak	Ontario	416-327-8285	john.malczak@ndm.gov.on.ca
Bruce Boyd	RNCan	613-992-8179	bboyd@x1.rncan.gc.ca

Participants à la Table ronde

Table ronde nationale sur la contribution sociale et économique de l'industrie du diamant au Canada jusqu'en 2015

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Société</u>
Allen	Lesley	Department of Education, Culture and Employment du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Anderson	Brad	Alberta Chamber of Resources
Antoine	L'honorable James	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Ariel	Itay	H.R.A. Investments
Ariel	Uri	H.R.A. Investments
Armstrong	John	Affaires indiennes et du Nord Canada
Audley	Bruce	Corona Jewellery Company
Ballantyne	David	GRC
Ballantyne	Michael	Aber Diamond Corporation
Bancroft	Les	GRC
Barbuzzi	Sam	Gem Scan International Inc.
Battershill	Jeff	RBC Groupe Financier
Ben-Oliel	Stephen	Sirius Diamonds Ltd.
Bennett	Mary Ann	Skill Solution Group
Blondin-Andrew	L'honorable Ethel	Secrétaire d'État - Enfance et Jeunesse
Bolt	Gordon	Corona Jewellery Company
Bone	Mike	Scotia McLeod
Botha	Mike	Embee Diamond Technologies Inc.
Boyd	Bruce	Ressources naturelles Canada
Boyd	Robert	Ashton Mining of Canada Inc.
Brewer	Keith	Ressources naturelles Canada
Brinkhaus	Norbert	Brinkhaus Jewellers
Burlingame	Denise	BHP Billiton Diamonds Inc.
Chahal	Raj	Bennett Jones
Cheechoo Sr.	Gilbert	Wakenagun
Chisholm	Carolyn	Global Public Affairs
Christensen	Eric	Diavik Diamond Mines Inc.
Cram	Cathy	GPC International
Cumine	Andrew	De Beers Canada
Cunningham	Michael	De Beers Canada
Curry	Nancy	Diamonds North Resources Ltd.
d'Entremont	Craig	Conseil national de recherches du Canada
Davies	Trina	Skill Solution Group
Dhaliwal	L'honorable Herb	Ressources naturelles Canada
Dumaresq	Charles	Environnement Canada
Dupéré	Anne	SADC de la région de Matane
Ellis	Roy	Ellis Consulting Services
Excell	Jim	BHP Billiton Diamonds Inc.
Forsyth	Craig	Scotiabank
Fox	Michael	Nishnawbe Aski Development Fund
Gammon	John B.	Ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario

Gates	David	Diversification de l'économie de l'Ouest
Gauvreau	Marie-France	Industrie Canada
Gill	Kashmir	Conseil national de recherches du Canada
Gniwisch	Mayer	First Canadian Diamond Cutting Works
Gougeon	Robert	Ressources naturelles Canada
Grifone	Susan	Skill Solution Group
Gurlock	Randy	Citoyenneté et Immigration Canada
Halwas	Ray	BHP Billiton Diamonds Inc.
Hancock	Paul	De Beers Canada Corporation
Hansen	Ken	GRC
Harvey, PhD	Yves	SOQUEM INC.
Hastings	David	Bureau du premier ministre
Haworth	Richard	Ressources naturelles Canada
Hearn	Kate	Affaires indiennes et du Nord Canada
Hluchowecky	Andrij	Ressources naturelles Canada
Hoefler	Tom	Diavik Diamond Mines Inc.
Hood	Terry	Skill Solution Group
Hudson	Brian	Alberta Energy
Hull	Dale L.	Ressources naturelles Canada
Iacono	Franco	Ressources naturelles Canada
Inman	George	Diavik Diamond Mines Inc.
Irving	Martin	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Jackson	Jay	Industrie Canada
Jellicoe	Brent C.	Kensington Resources Ltd.
Jones	Hilary	Arslanian Cutting Works NWT Ltd.
Jupp	Jonathan	Consultant
Kaszycki	Christine	Industrie, Commerce et Mines Manitoba
Kennedy	Brian T.	The Can-Am Group
Klatchuk	Kristin	Skill Solution Group
Kolebaba	Mark	Diamonds North Resources Ltd.
Lagacé	Denis	Ressources naturelles Canada
Law-West	Don	Affaires indiennes et du Nord Canada
Leblanc	Denis	Conseil d'adaptation et de formation de l'industrie minière
Leblanc	Pierre	Canadian Diamonds Consultants
Léger	Jean-Guy	Ressources naturelles du Québec
Libman	Mark	Libman & Company Ltd.
Lomas	Robert	Ressources naturelles Canada
Lombardi	Paul	Henry Birks & Sons
Lougheed	Tim	Association canadienne des rédacteurs scientifiques
Love	Earl A.	Ressources naturelles Canada
MacIsaac	Bernie	Environment & Integrated Resource Management
MacNeill	Ken	Shore Gold Inc.
Malczak	John	Ministère du Développement du Nord et des Mines
Malmsten	Carl	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Manson	Matthew	Aber Diamond Corporation
McConnell	John	De Beers Canada Mining Inc.
McFadden	Neil	Deton' Cho Corporation
McGuire	Lou	Ressources naturelles Canada
McLeod	Robert	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Meegan	Kim	Ressources naturelles Canada
Meyers	Rick	Affaires indiennes et du Nord Canada
Missal	Gregory	Tahera Corporation

Morelli	Julian	Affaires indiennes et du Nord Canada
Morton	Roger	Polar Star Diamonds Ltd.
Muir	Alexandra	Ressources naturelles Canada
Munn	Susan	Aber Diamond Corporation
Nault	The Hon. Robert	Affaires indiennes et du Nord Canada
Nicholls	Graham	BHP Billiton Diamonds Inc.
Nichols	Val	Skill Solution Group
Paget	Doug	Affaires indiennes et du Nord Canada
Parker	Steve	Custom Gold Manufacturing Ltd.
Patterson	George	Saskatchewan Industry and Resources
Paul	Clement	Aboriginal Summit
Pelletier	Serge	BHP Billiton Diamonds Inc.
Pierce	Raymond	Industrie Canada
Raine	Tom	Laurelton Diamonds
Rasalingam	Raj	Pearson-Shoyama Institute
Richardson	Jim	Développement commercial, Banque du Canada
Riemer	Justin	Alberta Economic Development
Sanders	Hal	Saskatchewan Industry and Resources
Singh	Sandeep	Ressources naturelles Canada
Sparling	Gabriela	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Sproule	Catherine	Association canadienne des bijoutiers
Spurga	Ron	ABN AMRO Bank
Stachel	Thomas	Canada Research Chair in Diamonds
Stafford	John	Skill Solution Group
Stotyn	Cal	Développement des ressources humaines Canada
Strand	Pamela	Shear Minerals Ltd.
Thomas	Eira	Navigator Exploration Corp.
Thorne	Jacqueline	Bureau du Secrétaire d'État - Enfance et Jeunesse
Tookate	Thomas	Première nation Attawapiskat
Tuck	James	Gemprint Corporation
Turner	Randy	Diamondex Resources Ltd.
Turtle	Norm	Banque Royale du Canada
Vanderlinden	Ronnie	Sirius Diamonds Ltd. / E. Schreiber
Wabano	Mike	Première nation Weenusk
Walton	Lori	Gouvernement du Yukon
Waring	Chuck	De Beers Canada Corporation
Wasiuta	Thomas	GRC
Wyndham	Charles	Diamonds International Canada (DICAN) Ltd.
Zeliger	Mark	Développement des ressources humaines Canada

Note : Onze personnes additionnelles étaient inscrites à la Table ronde.

Programme de la Table ronde

Table ronde sur la contribution sociale et économique de l'industrie du diamant au Canada jusqu'en 2015

Les 20 et 21 mai 2003

The Fairmont Hotel Macdonald, Edmonton

Objectifs

- Déterminer les avantages du Canada qui pourraient le conduire à l'avant-plan de l'industrie mondiale du diamant d'ici 2015 et cerner les obstacles à l'atteinte de ce but.
- Définir des mesures afin de capitaliser sur les avantages du Canada et de surmonter ce qui lui fera obstacle.

Le mardi 20 mai 2003

10 h 30 – 13 h 00 Inscription – La galerie (*premier étage*)

Mot d'ouverture de l'assemblée **Salle de bal Empire (*premier étage*)**

13 h 15 - 13 h 25 **Mot de bienvenue**
L'honorable Herb Dhaliwal, ministre fédéral des Ressources naturelles
L'honorable James Antoine, ministre des Ressources, de la Faune
et du Développement économique, dans les Territoires du Nord-Ouest
L'honorable Robert Nault, ministre fédéral des Affaires indiennes et
du Nord canadien

13 h 25 - 13 h 35 **Mise en contexte de la Table ronde**
Modérateur : Tim Lougheed, journaliste scientifique

13 h 35 - 14 h 05 **Aperçu de l'industrie du diamant dans le monde**
Conférencier : Richard Wake-Walker, Diamonds International
Canada (DICAN) Ltd.

Le mardi 20 mai 2003 (suite)

- 14 h 05 - 14 h 35** **Aperçu de l'industrie du diamant au Canada**
Conférencier : Dale Hull, Ressources naturelles Canada
- 14 h 35 - 15 h 35** **Exposés thématiques**
- Sécurité**
Conférencier : Les Bancroft, Gendarmerie royale du Canada
- Évaluation**
Conférencier : Richard Wake-Walker, Diamonds International Canada (DICAN) Ltd.
- Commercialisation des diamants bruts**
Conférencier : Matt Manson, Aber Diamond Corporation
- 15 h 35 - 15 h 50** **Pause – Foyer de la salle de bal Empire (premier étage)**
- 15 h 50 - 16 h 50** **Exposés thématiques**
- Commercialisation des diamants polis**
Conférencier : Paul Lombardi, Henry Birks and Sons
- Perfectionnement de la main-d'oeuvre**
Conférencière : Hilary Jones, Arslanian Cutting Works (NWT) Ltd.
- Industrie du diamant : Des possibilités pour les Autochtones**
Conférencier : Roy Ellis, Ellis Consulting Services
- 17 h 30 - 18 h 00** **Réception – Salle Wedgwood (premier étage)**
- 18 h 00 - 19 h 30** **Dîner – Salle de bal Empire (premier étage)**
- Allocution de l'honorable Herb Dhaliwal, ministre fédéral des Ressources naturelles : *Vision de l'industrie du diamant en 2015***
Introduction : prononcée par l'honorable Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse

Le mercredi 21 mai 2003

- 8 h 00 - 9 h 00** **Petit déjeuner continental – Foyer de la salle de bal Empire (premier étage)**
- Mot d'ouverture de l'assemblée**
Salle de bal Empire (premier étage)
- 9 h 00 - 9 h 05** **Mot de bienvenue et observations préliminaires**

Le mercredi 21 mai 2003 (suite)

- 9 h 05 - 9 h 25** **Exposés thématiques**
- Financement dans l'industrie du diamant**
Conférencière : Anna Martin, ABN AMRO Bank N.V.
- 9 h 25 - 9 h 35** **Formation des groupes affectés aux diverses séances de dialogue**
- 9 h 35 - 11 h 35** **Séances de dialogue simultanées sur des enjeux touchant l'industrie du diamant au Canada**
- | | |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Évaluation | Salle Wedgwood (<i>premier étage</i>) |
| Sécurité | Suite Royal (<i>8^e étage</i>) |
| Commercialisation des diamants bruts | Salle Jasper (<i>mezz</i>) |
| Commercialisation des diamants polis | Salle Edmonton (<i>mezz</i>) |
| Perfectionnement de la main-d'œuvre | Salle Gazebo (<i>premier étage</i>) |
| Occasions d'affaires pour les Autochtones | Salle Boardroom (<i>mezz</i>) |
| Financement dans l'industrie du diamant | Salle Drawing (<i>mezz</i>) |
- 11 h 35 - 13 h 30** **Déjeuner – Foyer de la salle de bal Empire (*au premier étage*)**
- Mot de la fin de l'assemblée**
Salle de bal Empire (*premier étage*)
- 13 h 30 - 14 h 45** **Rapports sur les séances de dialogue simultanées et discussion**
- Évaluation**
Rapporteur : Don Law-West, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Sécurité**
Rapporteur : Ray Halwas, BHP Billiton Diamonds Inc.
- Commercialisation des diamants bruts**
Rapporteur : Serge Pelletier, BHP Billiton Diamonds Inc.
- Commercialisation des diamants polis**
Rapporteur : Bruce Audley, Corona Jewellery Company
- Perfectionnement de la main-d'oeuvre**
Rapporteur : Jonathan Jupp, consultant
- Occasions d'affaires pour les Autochtones**
Rapporteur : Andrew Hart, Tiffany & Co.
- Financement dans l'industrie du diamant**
Rapporteur : Norm Turtle, Banque Royale du Canada
- 14 h 45 - 15 h 00** **Mot de la fin**
L'honorable Herb Dhaliwal, ministre fédéral des Ressources naturelles

Conclusions et recommandations des groupes de la Table ronde

ÉVALUATION

Conclusions/observations

- Les gouvernements de la majorité des principaux pays producteurs de diamants soumettent ces derniers à un processus d'évaluation avant de les exporter.
- Pour être efficace, tout système d'évaluation doit être indépendant, transparent, opportun et statistiquement exact.
- « Transparent » ne veut pas nécessairement dire que l'information doit être transmise au grand public.
- L'industrie et le gouvernement reconnaissent qu'il est nécessaire de continuer à favoriser le maintien d'un esprit de collaboration à l'égard du processus d'évaluation, en demeurant flexible afin de s'adapter aux circonstances changeantes.
- À l'heure actuelle, le gouvernement ou l'industrie ne disposent que de quelques experts en évaluation indépendants et peu de spécialistes nationaux sont capables de mener à bien le processus d'évaluation au Canada.
- Le système en usage dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), depuis les cinq dernières années, a permis d'accumuler du savoir sur les systèmes, les processus et les méthodes d'évaluation.
- Le système utilisé dans les T.N.-O. est efficace, puisque les revenus signalés sont semblables à ce qu'avait prévu le processus d'évaluation.
- L'industrie et plusieurs administrations ont indiqué que le transfert proactif du savoir acquis à ce jour pourrait éventuellement prévenir le dédoublement des activités et accroître l'efficacité des processus d'évaluation.
- Advenant qu'une administration assume plusieurs responsabilités, comme une coentreprise, ou des initiatives stratégiques, il faut mettre en place des mesures pour éviter l'apparence de conflits d'intérêts.

Recommandations

- Comme la production de diamants s'accroît, les gouvernements devraient essayer de déterminer un système d'évaluation efficace, par le biais d'une harmonisation et d'une coordination.
- Un échange proactif d'information devrait avoir cours afin que des systèmes soient mis en place en vue d'éviter tout retard.
- Le Canada devrait, d'une part, élaborer une stratégie afin de se doter des compétences spécialisées et des capacités en matière d'évaluation qui conféreront de la crédibilité à notre industrie et, d'autre part, se donner le potentiel d'exporter ces compétences spécialisées.
- Sans égard au processus d'évaluation qui est établi, il faudrait s'appliquer à faire en sorte qu'un dialogue coopératif et ouvert soit maintenu entre les gouvernements et l'industrie.

SÉCURITÉ

Conclusions /observations

- Capacité insuffisante en matière d'application de la législation nationale.
- Insuffisance de lois visant le commerce des diamants bruts illicites.

Recommandations

- Avant la Conférence des ministres des Mines, qui aura lieu en septembre, les organismes gouvernementaux et les ministères compétents devraient organiser un forum qui rassemblerait l'industrie et les organismes d'application de la loi en vue de formuler des recommandations dans le but de renforcer l'application de la loi afin de protéger l'intégrité de l'industrie canadienne du diamant.
- Il faudrait que RNCan se voit allouer les ressources nécessaires pour donner suite à la recommandation six du rapport sur la valeur ajoutée dans l'industrie canadienne du diamant, à savoir piloter le dossier et unir ses efforts à ceux des autres ministères fédéraux et des ministères provinciaux et territoriaux pour travailler avec les organismes d'application de la loi afin d'établir des systèmes en vue d'assurer l'intégrité de l'industrie canadienne du diamant. Ces études devraient permettre d'examiner la nécessité d'adopter une loi expressément pour le diamant.

COMMERCIALISATION DES DIAMANTS BRUTS

Conclusions /observations

- Les gouvernements doivent promouvoir l'ajout de valeur aux produits sans nuire à la capacité des petites sociétés de rassembler des capitaux.
- On s'attend à ce que les gouvernements obtiennent le plus possible de l'industrie sans « tuer la poule aux oeufs d'or ».
- Certaines administrations croient qu'il devrait y avoir un lien entre la délivrance des permis pour les mines et l'approvisionnement de l'industrie secondaire en diamant brut – et d'autres administrations n'en voient pas l'utilité.
- Les diamants canadiens sont en demande au Canada et, pour certaines personnes, les diamants canadiens ont plus de valeur que les autres.
- Le Processus de Kimberley va bon train.
- Les sociétés minières doivent être en mesure de commercialiser les diamants bruts comme elles l'entendent.
- À l'heure actuelle, les sociétés minières envoient aux usines locales de taille et de polissage de diamants plus de diamants bruts que ces usines peuvent en traiter.

Recommandations

- Les gouvernements et les compagnies minières doivent être réalistes et flexibles en ce qui concerne la commercialisation.

- Il faudrait procéder à une étude de la position de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou des signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) à l'égard de la prestation d'incitatifs gouvernementaux pour la valeur ajoutée.
- Le gouvernement et l'industrie devraient étudier la possibilité de mettre sur pied un centre de commerce du diamant brut au Canada.
- Il faut injecter de la flexibilité dans la procédure à suivre pour obtenir un certificat du Processus de Kimberley.
- Finances Canada devrait éliminer la taxe d'accise de 10 %.

COMMERCIALISATION DES DIAMANTS POLIS

Conclusions/observations

- De nombreux Canadiens et Canadiennes ne connaissent pas l'existence de la taxe d'accise sur les bijoux, laquelle augmente le prix de détail des bijoux au Canada.
- Les diamants canadiens se transigent à un prix supérieur à celui des autres diamants.
- La ligne directrice du Bureau de la concurrence portant sur la définition de l'expression « diamant canadien » reflète la position du Bureau en termes de ce qui pourrait déclencher une enquête en vertu des dispositions sur la publicité trompeuse incluses dans la *Loi sur la concurrence* – même si certains désireraient qu'elle soit modifiée.
- La ligne directrice ne restreint pas les stratégies canadiennes de commercialisation des diamants qui tirent parti d'une transformation secondaire au Canada.
- Différents intérêts donnent l'impression qu'il règne une certaine confusion dans le secteur du commerce de détail – il faut clarifier ce qui est offert sur le marché dans tous les secteurs de l'industrie.
- Il appartient au détaillant de savoir ce qui est offert sur le marché et de transmettre cette information au consommateur.

Recommandations

- La taxe d'accise sur les bijoux, quels qu'ils soient, devrait être éliminée immédiatement en vue de favoriser le développement de l'industrie canadienne.
- Le Bureau de la concurrence devrait expliquer aux détaillants sa position en matière d'application de la loi.
- Le gouvernement fédéral devrait mettre en place un système d'authentification des diamants en s'inspirant de celui qui est appliqué dans les T.N.-O.
- Le gouvernement fédéral devrait consacrer des ressources à la pénétration des marchés étrangers (missions commerciales).
- Les diamants devraient être inclus dans la stratégie de commercialisation « Valoriser l'image de marque du Canada ».
- Il faudrait étudier la possibilité d'offrir des incitatifs fiscaux pour promouvoir l'industrie secondaire du diamant.

FAITS NOUVEAUX À L'ÉGARD DE LA MAIN-D'OEUVRE

Recommandations

- Inciter les établissements d'enseignement et l'industrie à former des partenariats pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre à long terme.
- Promouvoir l'industrie auprès des nouveaux venus sur le marché du travail, notamment en leur donnant de l'information.
- Régler les revendications territoriales, et simplifier et clarifier les processus réglementaires.
- Examiner et utiliser les méthodes de formation et d'éducation qui sont exemplaires.
- Accroître le bassin de main-d'oeuvre en favorisant l'immigration.
- Normaliser la reconnaissance des ensembles de compétences acquis à l'étranger.
- L'industrie du diamant doit participer à une étude portant sur le secteur minier.
- Favoriser la réussite dans l'industrie par une participation et une fidélisation accrues aux programmes d'apprentissage.
- Miser sur la main-d'oeuvre autochtone.
- Former des travailleurs canadiens dans les domaines ayant besoin de main-d'oeuvre, au besoin.
- Créer un centre d'excellence national (virtuel?) qui s'occuperait de tous les aspects de l'industrie.
- Le gouvernement, l'industrie et les établissements d'enseignement devraient unir leurs efforts.

POSSIBILITÉS D'AFFAIRES POUR LES AUTOCHTONES

Leçons de l'expérience et succès à ce jour

- Construction (contrats de coentreprises).
- Activités minières.
- Secteur de l'exploration.
- Fourniture de biens et de services aux industries susmentionnées.
- Taille et polissage (limités).
- Les entreprises appartenant entièrement à des Autochtones ont la faveur; les coentreprises sont permises à condition d'avoir une composante de renforcement des capacités et des stratégies de sortie.

Enjeux/défis

- Tensions dans les communautés/pressions pour que les communautés des Premières nations changent:
 - ▶ Incompatibilité des conseils/principes directeurs provenant « de l'extérieur »,
 - ▶ Revendications territoriales à régler,
 - ▶ Fossé culturel entre les communautés et les entreprises (le rapport à la terre est crucial).
- Questions liées au renforcement des capacités et au perfectionnement de la main-d'oeuvre (éducation et formation):
 - ▶ Impossibilité de tirer parti immédiatement des emplois disponibles,
 - ▶ « Gratification instantanée » qu'apportent les emplois disponibles immédiatement – hésitation (de certains) à suivre un programme de formation à long terme à des fins de développement professionnel,

- ▶ Manque de profondeur (métiers – gestion).
- Défis en matière de financement:
 - ▶ Les réserves des Premières nations ne peuvent être utilisées comme mises de fonds,
 - ▶ Limites au plan de l'accroissement des taxes,
 - ▶ Le financement des équipements demeure un enjeu.
- Absence de cadres stratégiques clairs (appuyant l'expansion des entreprises autochtones par rapport à l'industrie du diamant).
 - ▶ Le gouvernement n'a pas clarifié la politique concernant les accords sur les avantages.
 - ▶ Le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et les communautés ont des visions et des objectifs différents.
 - ▶ Il faut répartir les possibilités à l'échelle des régions.
 - ▶ Incertitude quant au rôle des différents partenaires.

Solutions/recommandations

- Tensions dans les communautés/pressions pour que les communautés des Premières nations changent:
 - ▶ Régler les revendications territoriales, MAIS les revendications territoriales en suspens ne doivent pas nécessairement être des obstacles,
 - ▶ Accroître le rôle des sociétés pour ce qui est de mieux comprendre les objectifs des communautés et d'appuyer l'expansion des entreprises autochtones de diverses façons (par exemple, développement touristique fondé sur la culture autochtone),
 - ▶ Les compagnies doivent s'engager à travailler avec les communautés.
- Questions liées au renforcement des capacités et au perfectionnement de la main-d'oeuvre (éducation et formation):
 - ▶ Plan de développement professionnel clairement défini (axé sur les compétences polyvalentes),
 - ▶ Capacité de gérer,
 - ▶ Établissement de schémas de carrière clairs,
 - ▶ Changements dans la politique de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) (dans certaines administrations) pour appuyer la formation « juste à temps ».
- Défis en matière de financement:
 - ▶ Il faut renforcer les relations avec les banques – les fonder sur la confiance,
 - ▶ Élaborer des stratégies pour financer des entreprises installées dans des réserves.
- Absence de cadre stratégique clair:
 - ▶ Élaborer une vision/des stratégies nationales et régionales pour cette composante de l'industrie,
 - ▶ Il faut formuler une vision commune pour l'industrie/l'embauche d'Autochtones/les possibilités d'affaires,
 - ▶ Politique clairement définie pour ce qui concerne les accords sur les répercussions et les avantages.

FINANCEMENT DANS L'INDUSTRIE DU DIAMANT

Conclusions/recommandations

- Exploration :
 - ▶ Maintenir le crédit d'impôt à l'investissement dans l'exploration au Canada;

- ▶ Rationaliser les enjeux touchant la réglementation et la délivrance des permis.
- Développement minier :
 - ▶ Établir des normes et des protocoles pour les accords sur les répercussions et les avantages et pour la restauration des sites miniers;
 - ▶ Favoriser la mise en place d'incitatifs fiscaux pour les travaux d'aménagement de la mine.
- Du diamant brut au diamant poli au bijou :
 - ▶ Éduquer le secteur financier et le sensibiliser aux possibilités,
 - ▶ Examiner l'option du financement par actions,
 - ▶ Appui du gouvernement aux activités (secteur secondaire).
- Infrastructure :
 - ▶ Établir un groupe de travail conjoint formé de l'industrie et de tous les ordres de gouvernement afin d'étudier le financement de l'infrastructure (chemins, ports, etc.).